# GUIDE SUPERMINOT



ÉDITION **2021/2022** 





# //////////// Édito

La rentrée scolaire est toujours un moment important dans la vie d'un enfant, pour lui comme pour sa famille.

Que ce soit celle des premiers pas à l'école ou celles de la poursuite du parcours scolaire, les années se suivent et ne se ressemblent pas toujours.

Mais notre ambition reste la même : offrir les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement à tous les enfants de notre ville.

La crise sanitaire a considérablement perturbé l'année scolaire dernière et les contraintes risquent d'être malheureusement fortes cette année encore.

Mais nous continuerons à mobiliser tous les services de la ville, des agents des écoles jusqu'aux marins-pompiers, pour garantir à nos enfants une scolarité la moins perturbée et la plus sécurisée possible.

L'école est notre priorité. Dès juillet 2020, nous avions mobilisé 30 millions d'euros pour réaliser des travaux d'urgence dans nos écoles.

Cette année, nous avons multiplié par trois le budget consacré aux travaux d'entretien des écoles, le passant de 7,5 à 21 millions. Et nous lançons les premiers chantiers de construction ou rénovation, concernant 18 écoles sur la ville.

Par ailleurs, en réalisant des travaux pour l'isolation et le chauffage des écoles, en mettant en œuvre les premières végétalisations de cours, en lançant la réflexion pour construire une restauration scolaire plus locale et de qualité, nous construisons concrètement une école plus verte et soucieuse de notre environnement.

Mais les temps d'apprentissage et de vie dans l'école sont aussi plus que jamais essentiels.

Au-delà du renforcement des équipes, avec 560 premières embauches, un travail de fond a été engagé pour améliorer rapidement le fonctionnement quotidien des écoles.

Nous avons également multiplié les actions pour améliorer la qualité des différents temps scolaires, en renforçant les équipements numériques dans les classes, ou la qualité de l'accueil périscolaire, par exemple.

Et comme nous nous y étions engagés, ce travail se fait en concertation avec les parents d'élèves, les agents municipaux, les enseignants, les associations partenaires et les enfants.

Avec ce guide pratique vous découvrirez dans le détail le fonctionnement de nos écoles et nos premières actions mises en œuvre auprès de nos 78 000 écolières et écoliers, de leurs familles et de l'ensemble de la communauté éducative.

C'est à l'école que se construit le monde et les citoyens de demain.

Et ce futur s'écrit dès à présent, avec nos enfants. Nous leur devons le meilleur.

Excellente rentrée à toutes et à tous!

Benoît Payan Maire de Marseille

# LA SEMAINE DES PETITES ÉCOLIÈRES ET DES PETITS ÉCOLIERS

# LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT EST PRISE EN CHARGE PAR L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE MARSEILLE

# Le temps scolaire relève de l'Éducation nationale

La maternelle constitue un cycle unique (cycle 1) avec un programme construit autour de 5 domaines d'apprentissage :

- · mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : oral et écrit,
- · construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
- · agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
- · agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
- · explorer le monde.

L'élémentaire est désormais constitué de deux cycles. Le premier (cycle 2 : CP /CE 1 et CE2) est consacré aux apprentissages fondamentaux : français ; mathématiques ; langues vivantes; arts plastiques ; éducation musicale ; éducation physique et sportive ; enseignement moral et civique ; questionner le monde.

Le second (cycle 3 : CM1 et CM2 et classe de 6<sup>ème</sup>) est un cycle de consolidation : français ; langues vivantes ; arts plastiques ; éducation musicale ; éducation physique et sportive ; enseignement moral et civique ; mathématiques et la découverte d'autres matières (histoire des arts, histoire et géographie).



#### Le temps périscolaire est organisé par la Ville de Marseille

# La Ville organise différents accueils périscolaires dans les écoles :

- · la garderie du matin avant la classe,
- · des activités «calmes» pendant la pause méridienne,
- · des activités ludiques et éducatives, après la classe.

Des Animations de Loisirs et de Jeunesse (ALJ) sont proposées le mercredi.
Ces activités sont portées par des opérateurs associatifs et fédératifs et sont conventionnées par la Ville de Marseille en partenariat avec la CAF et la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES).

Pour toute information, consultez : https://www.marseille.fr/education/accueil-collectif-de-mineurs-acm



////////
Les acteurs de l'école

**ÉDUCATION NATIONALE : LE CORPS ENSEIGNANT** 

La professeure ou le professeur des écoles est une maîtresse ou un maître polyvalent, capable d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école, de la première année de maternelle à la dernière année de l'élémentaire (CM2). Sa mission est d'apprendre à lire, écrire, compter et d'engager les élèves dans la construction d'un parcours éducatif et scolaire.

La directrice ou le directeur d'école exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Il ou elle fédère les enseignants autour du projet d'école. Il ou elle peut, en parallèle, enseigner dans une classe à temps partiel ou être complètement déchargé de ses missions d'enseignement.

Il ou elle dirige le Conseil d'école.

#### LE PERSONNEL MUNICIPAL

La concierge ou le concierge veille à la sécurité des bâtiments et contribue à l'entretien des locaux.

Il ou elle accueille et oriente le public.

La responsable ou le responsable de la restauration scolaire assume le bon fonctionnement du restaurant et/ou self (organisation des différents services, préparation et distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène alimentaire).

Il ou elle travaille en étroite collaboration avec les animateurs et partenaires associatifs pour garantir un temps de restauration scolaire éducatif, de détente, de plaisir et de vivre ensemble.

Professionnel de la petite enfance, l'Agente ou l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) accompagne tout au long de la journée les enfants de maternelle dans leurs activités sur le temps scolaire. Il ou elle apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant mais aussi parfois aux animateurs dans les activités périscolaires.

Il ou elle encadre les enfants avant, pendant et après le repas. Il ou elle assure l'entretien des salles de classe maternelles et des locaux communs.

Ce personnel est une «pièce maîtresse» de la communauté éducative de la maternelle. Un ou une ATSEM est présente dans chaque classe de maternelle de la petite à la grande section.

L'aide à la restauration scolaire (ARS) assiste le ou la responsable de restauration dans ses missions et assure l'ensemble des tâches afférentes au bon fonctionnement du restaurant.

L'animatrice ou l'animateur du service Jeunesse coordonne l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants sur les temps périscolaires. Il ou elle est le garant du projet pédagogique. Il ou elle travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'école.

#### LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES POUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

La Ville poursuit son partenariat avec des associations d'Éducation populaire reconnues pour la gestion d'accueil de loisirs : Centres sociaux, Maisons des Jeunes, associations assimilées...

L'animateur ou l'animatrice d'associations intervient dans le temps périscolaire dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle principal est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective et en respectant le cadre réglementaire des accueils de loisirs.

- 5 -

#### **CONSEIL D'ÉCOLE**

Le conseil d'école est l'assemblée qui prend les décisions importantes dans l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. Projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement. Le conseil d'école est composé : du Directeur de l'école qui préside le conseil, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, d'un représentant du Maire, de Conseillers municipaux, de représentants élus de parents d'élèves, du Délégué départemental de l'éducation, d'un membre du personnel municipal.

#### ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les associations regroupent exclusivement des parents d'élèves. Affiliées à des Fédérations ou autonomes, elles contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école. Il peut y avoir une ou plusieurs associations de parents d'élèves dans une école; ces associations peuvent être affiliées à une fédération ou être autonomes. Tous les ans, chaque association de parents d'élèves organise ses élections pour désigner ses représentants.

## **Contacts des fédérations**

- · Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) : fcpe13@gmail.com
- · Fédération des Parents d'élèves de l'Enseignement Public (PPEP) : peep13@orange.fr
- · Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'élèves (UNAAPE) ou (APE),
- · MPE 13 : Mouvement des Parents d'élèves du 13 contact@mpe13

## Calendrier des élections des délégués de parents d'élèves

Les élections pour désigner les délégués des parents d'élèves se dérouleront au début de l'année scolaire 2021. La date n'a pas encore été communiquée par le ministère, elles devraient se dérouler **au début du mois d'octobre 2021 avant les vacances de la Toussaint.** 

### DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DDEN)

Nommés officiellement par le Directeur académique sous couvert du Préfet les DDEN sont des bénévoles partenaires de l'école publique. Ils connaissent l'histoire de leur école et sont des personnes ressources.

#### LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Coopérative regroupant des adultes et des élèves, elle décide de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elle est dotée d'un budget propre pour financer des projets dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de dons, de subventions, et des cotisations. C'est à ce titre qu'en début d'année, il est demandé aux parents de verser une cotisation. Les parents d'élèves sont associés aux décisions de la coopérative et à la mise en œuvre de ses activités. Des comptes rendus d'activités et financiers doivent être régulièrement communiqués lors du Conseil d'école.



# **UNE JOURNÉE TYPE À L'ÉCOLE**

Accueil du matin de 7h30 à 8h30

Temps scolaire de 8h30 à 11h30 13h30 à 16h30

Restauration de 11h30 à 13h30

Études surveillées par des enseignants de 16h30 à 17h30

Ateliers Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h

Temps d'animation du soir de 16h30 à 18h





# LES CINQ ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

# GARANTIR L'ACCÈS AUX SAVOIRS POUR TOUTES ET TOUS

## RENFORCER LE SOUTIEN SCOLAIRE Les études surveillées de 16h30 à 17h30

Ces études sont assurées par les enseignants volontaires de l'école. Il s'agit d'un temps durant lequel l'élève peut effectuer un travail personnel. Chaque responsable d'étude est en charge des inscriptions des enfants. Chaque étude peut accueillir 30 enfants. Ce service gratuit pour les familles est entièrement à la charge de la Ville de Marseille

## Les ateliers « Marseille Aide à la Réussite Scolaire » (MARS)

Les Ateliers MARS, mis en place dans les écoles en Éducation Prioritaire, en Contrat local d'accompagnement ou en Quartiers de la Politique de la Ville ont pour objectif d'accompagner le plus tôt possible les enfants fragiles dans les apprentissages au travers d'un processus éducatif et ludique. Un soutien est également apporté aux parents désireux de s'investir davantage dans la scolarité de leur enfant.

## Les ateliers MARS pour les élèves de l'école élémentaire de 16h30 à 18h

Les ateliers regroupent 8 à 10 élèves de cycle 2 (classes de CP, CE1 et CE2) ou de cycle 3 (classes de CM1 et CM2), encadrés

par une enseignante ou un enseignant. Les élèves bénéficient d'un accompagnement à la réalisation de leur travail personnel, suivi d'un temps d'activité ludo-éducative afin de remobiliser des compétences et enrichir le capital culturel. Une séance hebdomadaire est consacrée à la mise en œuvre d'un projet éducatif et culturel (éducation à la santé, découverte de pays, ateliers de philosophie...).

## Les ateliers MARS pour les élèves de Grande Section (GS) de maternelle de 16h30 à 17h30

Ils ont pour objectif de renforcer les compétences orales des élèves encore fragiles dans l'acquisition du langage. Lors de séances de travail privilégiées, des activités ludo-éducatives spécifiques sont organisées afin d'enrichir le vocabulaire et d'améliorer l'expression orale des enfants tout en favorisant une meilleure estime de soi.

Ils regroupent 6 élèves de GS encadrés par une enseignante ou un enseignant.

La Ville a souhaité élargir le dispositif en direction des écoles maternelles et élémentaires présentant des caractéristiques proches de l'Éducation prioritaire et qui nécessitent un renforcement du soutien scolaire.

## Les ateliers seront donc proposés à compter de la rentrée 2021 aux écoles concernées par un Contrat Local d'accompagnement (CLA).

Ce nouveau dispositif expérimental d'accompagnement est mis en place sur trois académies dont Aix-Marseille.

## La poursuite des dédoublements de classes

Depuis 2017, la Ville de Marseille a mis en œuvre le dédoublement des classes de CP, CE1, CE2 en Réseau d'Education Prioritaire (REP et REP+). Cette mesure s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100% des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Pour la rentrée 2021/2022, le dédoublement se poursuit pour les classes de Grande Section de maternelle situées en Réseaux d'Éducation Prioritaire Renforcée (REP +).

## 45 classes

sont concernées par des dédoublements physiques ou du co-enseignement.



# ///////// Handicap et éducation

Pour l'inclusion, la municipalité s'est engagée pour l'accompagnement, par des éducateurs ou des éducatrices spécialisés, des enfants en situation de handicap dans les écoles. Cette année, la Mairie de Marseille et son Service de la Santé mettent à disposition 348 agents spécialisés, répartis sur 204 écoles, chargés de l'accompagnement de 378 enfants pendant le temps cantine.



# 

## Les cités éducatives

Le dispositif «Cités éducatives», mis en place fin 2019, est un dispositif national soutenu financièrement par la Ville de Marseille. Il a pour objectif de contribuer à la réussite des enfants et des jeunes, du plus jeune âge jusqu'à 25 ans, dans certains quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, accès à la culture, aux sports, aux droits et à la santé : tels sont les enjeux majeurs visés par ce programme.

## Marseille est la seule Ville ayant obtenu 3 labellisations de l'État :

- √ la Cité éducative Marseille Nord : regroupe les écoles des 15° et 16° arrondissements rattachées au réseau d'éducation prioritaire des collèges Henri Barnier et Elsa Triolet.;
- ✓ la Cité éducative Marseille Malpassé-Corot : regroupe les écoles du 13<sup>e</sup> arrondissement rattachées au réseau d'éducation prioritaire des collèges Edmond Rostand et Auguste Renoir;
- ✓ la Cité éducative Marseille Centre-Ville : regroupe les écoles du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements rattachées aux collèges Vieux- Port et Edgar Quinet.

Les Directions de la Ville de Marseille, Sport, Culture, Éducation–Jeunesse, Petite Enfance, Action Sociale Animation et le service de la Santé contribuent à la dynamique en mettant en œuvre des projets pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles avec les enseignants inscrits dans la démarche. Le service de la Jeunesse de la Direction Education Jeunesse a organisé des activités complémentaires durant l'été pour proposer des offres éducatives auprès des équipements sociaux dans le périmètre des trois territoires (activités de sensibilisation au développement durable, animations autour de l'éducation routière…).



# Le numérique dans les écoles

L'équipement des écoles en numérique permet aux enseignants et aux élèves d'avoir à disposition un ensemble de ressources matérielles, logicielles et de communication, accessible et constamment mis à jour.

Dans les écoles, la Ville de Marseille dispose de :

+ 4000
micro-ordinateurs,
+ 4000
tablettes tactiles,
+ 500
photocopieurs multifonctions,
431

#### abonnements à Internet

(Durant l'année scolaire 2021/2022 un grand nombre d'écoles seront connectées au Très Haut Débit).

### L'Espace Numérique de Travail (ENT)

permet à tous les acteurs de la communauté éducative de communiquer, de stocker, de partager des informations dans un espace sécurisé depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. L'intérêt de cet outil accessible à toutes les écoles publiques marseillaises s'est montré particulièrement utile lors de la mise en œuvre du Plan de Continuité Pédagogique pendant la période du confinement.

#### Les classes numériques mobiles :

pour favoriser l'accès des élèves aux savoirs dans des conditions optimales, les écoles élémentaires ont été dotées de Classes mobiles informatiques, équipiées notamment de tablettes tactiles. Le déploiement de ces Classes mobiles concerne les 229 écoles élémentaires. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, un complément d'équipement sous forme de tablettes commencera à être installé dans les écoles pour répondre à un besoin des enseignants et des élèves.

## Le plan numérique :

Afin d'assurer sa mission éducative et de donner à chaque élève des chances égales pour apprendre et s'épanouir, la Ville de Marseille souhaite lancer un important projet numérique grâce à un plan d'équipement pluriannuel en faveur des écoles élémentaires et maternelles. Il a été décidé de doter l'ensemble des classes élémentaires d'un vidéoprojecteur courte focale : environ 2500 classes seront concernées par ce dispositif. Le vidéoprojecteur offre la possibilité de mettre en place une pédagogie dynamique à partir de supports de qualité (images, vidéos, textes, logiciels...) qui permettent d'enrichir considérablement les séances présentées aux élèves ainsi que leur participation active.

Chaque école maternelle sera équipée d'un vidéoprojecteur installé dans la salle d'accueil

## LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Ecoles est un établissement public autonome qui avait pour but initial de favoriser la fréquentation de l'école publique par l'octroi d'aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille. Aujourd'hui, son champ d'action s'est considérablement développé avec :

- des actions autour de la lecture avec le renouvellement des livres de bibliothèque, l'organisation de manifestations autour du livre (Prix du livre Jeunesse, Distribution des prix)
- le soutien à l'action éducative avec la mise en place de projets culturels et artistiques et l'organisation d'ateliers durant la semaine nationale du gôut
- le soutien à l'action sociale avec une aide aux familles dont les enfants partent en classe de mer.

Elle est principalement financée par la Ville de Marseille, et apporte un soutien financier aux projets pédagogiques et éducatifs des écoles.

Pour 2021 – 2022 un nouvel élan est donné à la Caisse des Ecoles et les actions sont rééquilibrées. Les grandes orientations données pour cette année scolaire sont :

- la mise en place d'un appel à projet pour obtenir un financement afin de développer des projets et actions éducatifs sur l'année scolaire ;
- le doublement de la ligne dédiée aux projets et actions educatifs ;
- une aide exceptionnelle pour l'année
   2021: au forfait transport de 250€ /classe
   s'ajoute un complement de 250€ /école.
   Ces montants pourront être utilisés pour toute action pédagogique comme une
   sortie ou la tenue d'un spectacle au sein de l'école.
- ouverture de la Caisse des écoles aux représentants de parents d'élèves

- 12 - - - 13 -

# AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL À L'ÉCOLE



## LES PROJETS DANS LES ÉCOLES

Plusieurs projets se dessinent autour des écoles pour en améliorer à la fois la sécurité des abords, l'aménagement des cours et la construction de nouvelles écoles en concertation avec les équipes enseignantes, municipales et parents.

# ///////// TRAVAUX RÉALISÉS

Le bâti scolaire et l'amélioration des conditions matérielles d'accueil des élèves constituent l'un des chantiers majeurs à mener. En témoigne l'augmentation de 30 millions d'euros votée lors du Conseil municipal, dès juillet 2020, consacrés à la réalisation de travaux urgents dans les écoles

Par ailleurs, le budget de valorisation des écoles a été multiplié par 3 pour les "petits travaux" de 7,5 il est passé à 21 millions d'euros

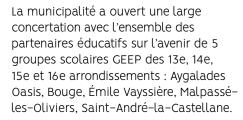


Ainsi, des travaux d'étanchéité, de toitures et de changement de menuiseries ont été réalisés sur l'ensemble des écoles cet été et se sont poursuivis jusqu'à la rentrée scolaire.

Des travaux d'aménagements des classes ont été engagés durant la saison estivale dans le cadre des mesures de la carte scolaire et notamment des dédoublements des classes de grande section de maternelle dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire : relocalisation des espaces, installation de cloisons, de tableaux, réfection des peintures, mises aux normes, opérations de démolition dans 18 écoles

# 

# CONCERTATION AUTOUR DES 5 GROUPES SCOLAIRES GEEP



Des temps de dialogue et des ateliers de concertation au sein de chaque établissement ont été mis en place afin de co-construire les projets d'amélioration avec l'ensemble des acteurs de l'école : équipes pédagogiques, agents municipaux, associations de parents d'élèves ainsi que les enfants.

A terme, enfants et adultes bénéficieront d'écoles mieux aménagées, mieux adaptées aux évolutions pédagogiques, mieux sécurisées mais aussi mieux intégrées dans leur environnement.

# PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES ÉCOLES

Dispositif « Rue des enfants », mise en sécurité des abords des écoles

Les abords des 470 écoles maternelles élémentaires de la Ville de Marseille vont bénéficier d'un plan d'aménagement systématique pour que l'ensemble des établissements deviennent des lieux sécurisés, accueillants et aménagés.



La municipalité a souhaité créer un véritable "plan piéton" et mettre en sécurité les abords des établissements scolaires à travers différents moyens adaptés aux contextes urbains actuels : élargir les espaces piétons d'accès aux écoles pour éviter les attroupements de parents aux heures d'entrée et de sortie, créer pour les piétons des circulations respectueuses de la distanciation physique (marquage au sol, peinture...) de nature à sécuriser l'arrivée des enfants et à apaiser les abords.

Premières actions d'expérimentation avec la réalisation de marquages au sol et autres petits aménagements temporaires sur une dizaine d'écoles.

#### Opération «les petits piétons»

Ce dispositif innovant vise à recruter des jeunes retraités afin de veiller à la protection des écoliers aux heures d'entrée et de sortie des écoles élémentaires durant toute la période scolaire et notamment lors de la traversées des passages protégés à proximité des écoles.

Ainsi, à titre expérimental, ils permettront dans près de 40 écoles pilotes d'assurer une présence quotidienne devant les établissements scolaires rassurant les parents et les enfants et compléter utilement le travail des policiers municipaux, des médiateurs sociaux et des agents de surveillance de la voie publique.



# ///////// DÉSIMPERMÉABILISATION DES COURS DANS LES ÉCOLES

## Végétalisation des cours de récréation

Les cours de récréation vont devenir des îlots de fraîcheur urbains avec l'utilisation de matériaux plus naturels, afin de réduire les surfaces d'asphalte et privilégier la végétalisation. Le bienêtre des enfants sera ainsi conjugué avec les exigences de résilience face au changement climatique.

Deux cours pilotes sont concernées par ce projet avant de s'étendre à d'autres écoles

Les travaux démarreront durant l'été 2021 et des plantations seront faites en novembre 2021 dans certaines écoles.

## 

## LA REFONDATION DES TEMPS DE L'ENFANT

La ville de Marseille s'est engagée dans un projet de refondation des temps de l'enfant à la fois participatif et mobilisateur. Il se déroule en trois étapes :

- un diagnostic
- une analyse comparative d'organisation entre Marseille et d'autres grandes villes françaises pour s'inspirer de leur expérience
- les propositions, qui seront faites sur la base des deux précédentes étapes devront être cohérentes, pragmatiques et construites en concertation.

Des décisions sont prises pour mettre en œuvre des actions améliorant les conditions d'accueil des élèves, dès la rentrée 2021 sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

# ASSURER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ÉLÈVES

# PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES



Nettoyage et désinfection de toutes les écoles avant la rentrée



Nettoyage du réfectoire après chaque service



Aération des classes à chaque récréation et pendant la pause déjeuner



Nettoyage des sanitaires régulièrement dans la journée



Nettoyage des espaces communs une fois par jour

Toutes les informations sur la situation sanitaire dans les écoles en temps réel sur marseille.fr

- 16 -

# LA RESTAURATION SCOLAIRE

## La qualité dans l'assiette

Pour la municipalité, une démarche environnementale durable et vertueuse exige l'introduction des produits les plus nobles, dans le respect de l'équilibre alimentaire et de la valeur nutritive indispensable à la bonne croissance des plus jeunes.

**Ainsi, 50% de produits** qui sont servis toute l'année dans les écoles sont issus de **l'agriculture biologique.** 

Conformément à la loi relative à une alimentation saine, durable et accessible à tous, un menu végétarien par semaine est proposé aux enfants.

# 

218 self-services

6 millions de repas servis par an

68 000 enfants inscrits

50 000 repas servis en moyenne par jour

15 000 familles bénéficiant

familles bénéficiant de tarifs réduits



## Régimes alimentaires

Des repas adaptés sont proposés pour répondre à chaque cas particulier et s'adapter aux enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies alimentaires.

# Pour bénéficier d'un menu spécifique, vous devez :

✓ constituer un dossier auprès de : la Direction Éducation Jeunesse – Service restauration scolaire – 40, rue Fauchier 13 233 Marseille Cedex 20,

✓ établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé avec les enseignants, la médecine scolaire et le service municipal de restauration (document délivré par le médecin scolaire).

Les repas avec régime alimentaire doivent être décommandés 5 jours à l'avance auprès de la responsable de restauration scolaire

# Accueil des enfants à besoins spécifiques

Un accompagnement est proposé par le Service des Personnes Handicapées de la ville de Marseille, afin de prendre en charge les enfants en situation de handicap sur les temps de restauration et récréatif de la pause méridienne. Les enfants bénéficiant de la mention « aide humaine sur les temps de cantine », sur la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) peuvent obtenir cet accompagnement spécifique.

Les Accompagnants d'Enfants Handicapés (AEH) recrutés sont très majoritairement des Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap (AESH) de l'Education Nationale à qui la Ville propose un contrat de travail complémentaire. Dans la mesure du possible, un même accompagnant est attribué à l'enfant sur le temps scolaire et sur le temps de restauration. Les parents, en complément de la procédure d'inscription établie, doivent adresser, par mail, une copie de la notification de la MDPH au Service des Personnes Handicapées à l'adresse : suiviaeh@marseille.fr en indiquant le nom de l'école et, si possible, le nom de l'AESH qui est affecté(e) par les services de l'Éducation Nationale pour le temps scolaire. La Ville de Marseille s'engage à répondre au mieux aux besoins d'accompagnement des enfants en situation de handicap, durant la pause méridienne. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service chargé du suivi des AEH au O4 91 55 92 44.

## Contacts utiles

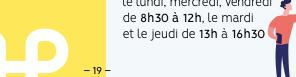
Direction Éducation – Jeunesse

Service Restauration Scolaire

Régimes Alimentaires et allergies 04 91 55 15 17 ou 04 91 55 16 04

**Tarifs sociaux** 04 91 55 47 42 ou 04 91 55 15 68

Sodexo accueil téléphonique 04 91 17 54 00 le lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h, le mardi et le jeudi de 13h à 16h30



## Première inscription, comment procéder?

L'inscription se fait auprès du responsable de restaurant de l'école de votre enfant.

Un seul dossier est rempli par famille pour tous les enfants. Il est valable pour toute la scolarité dans le primaire.

Chaque mois, avant le règlement des sommes dues, vous devez confirmer sur un imprimé la présence de l'enfant. Si un nouvel enfant, de la même famille, arrive à l'école, un complément de dossier est nécessaire.

# ///////////////Comment payer?

Le paiement de la restauration scolaire s'effectue chaque mois selon des tarifs adaptés, mis en place par la Ville.

### Pour vous simplifier la vie

Privilégiez le paiement en ligne par carte bancaire sur l'espace sécurisé du site de la Sodexo :

#### www.so-happy.fr

Connectez-vous avec votre identifiant SODEXO mentionné sur la feuille d'inscription et suivez les instructions données sur le site. Le paiement en ligne s'effectue du 1er au 4 de chaque mois pour le mois suivant.

# les tarifs pour l'année 2021/2022

plein tarif

3,67€

tarif réduit

1,83€

tarif extérieur

3,89€

(élèves résidents hors Marseille)

## tarifs sociaux

scolaire.

En cas de changement de la situation sociale (baisse du quotient familial) ou de nouvelle demande : procédure à retrouver sur le site marseille.fr/education Rubrique Restauration

# /////// Vous pouvez également régler

- ✓ Par mandat ou virement
- ✓ Par prélèvement automatique
- ✓ En espèces auprès de la cuisine centrale de la Sodexo :

**au 54, bd Pont-de-Vivaux 13010 Marseille :** le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h, le mardi et le jeudi de 13h à 16h30 (sous réserve de nouveaux protocoles sanitaires)

✓ Par chèque bancaire à l'ordre de Sodexo

Pour décommander le repas du jour : Informer la responsable de restaurant avant 9h30, à défaut le repas sera facturé.



# /////////

## LES PETITS DÉJEUNERS

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022, une expérimentation, en partenariat avec l'Éducation nationale, aura lieu dans certaines écoles de la collectivité : des petits déjeuners seront servis aux enfants en tout début de matinée.

Ce petit déjeuner s'accompagnera d'un travail pédagogique soulignant l'intérêt et l'importance du « premier repas de la journée ».

Cette action pourra être étendue les trimestres suivants à un plus grand nombre d'établissements scolaires.

# 

# LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le gaspillage, réduction des déchets, tri et valorisation

Depuis le mois de septembre 2020, tous les plats chauds sont servis en barquettes biodégradables, soit 75 %. Pour les plats froids sont utilisés des barquettes sans phtalates, bisphénol (A,B ou S), sans chlore ni métaux lourd, recyclables, qui seront elles-aussi, à terme, remplacés par des barquettes biodégradables.

Des actions pédagogiques comme l'installation dans les restaurants scolaires en self **« de tables de tri simple avec pesées »** permettent de sensibiliser les plus jeunes à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## LA LUTTE CONTRE **LES NUISIBLES**

### La Mairie de Marseille a développé une expertise pour garantir des écoles plus saines.

Elle est notamment à la pointe de la lutte contre la punaise de lit. Sur signalement, une équipe spécialisée se charge de l'identification du nuisible, de l'évaluation de la contamination et du traitement.

Le Service de la Santé Publique a fait l'acquisition de tentes chauffantes. Pour éliminer les insectes, les biocides sont proscrits sauf cas rares: la vapeur est privilégiée. Ce nouveau procédé permet de désinsectiser l'intégralité des objets. Par ailleurs, une société de chiens renifleurs est chargée de la détection des punaises de lit. en collaboration avec une société de désinsectisation.

Une équipe spécialisée du Service de la Santé intervient aussi sous un délai de 24 heures en cas de proliférations d'autres nuisibles. Des actions contre le moustique tigre quant à la lutte larvicide peuvent être mises en œuvre. Une coopération visant cet insecte vecteur s'est construite avec l'Agence Régionale de Santé (Etat) autour du plan national de surveillance des arboviroses.

# 

## LA PROTECTION **DE LA SANTÉ**

## Qualité de l'air

Une action globale de la Mairie est engagée pour maintenir la bonne qualité de l'air intérieur avec à la clé, les futurs plans d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, en cours de validation.

Des procédures d'achats visant les produits d'entretien (produits écolabélisés...) sont également mises en place.

## Contrôle des sols et surfaces des cours des écoles

La Mairie de Marseille s'engage avec son Service de la Santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (État) compétentes en la matière, à assurer le suivi et la coordination des études et indiquer aux services opérationnels les mesures correctives à mettre en œuvre pour éviter tout contact humain avec des sols pollués sur les équipements scolaires.

# 

## **LES JARDINS PÉDAGOGIQUES**

Répartis à la fois dans des écoles maternelles et élémentaires, ils sont un support concret à l'éducation et à la sensibilisation des élèves à l'environnement, la biodiversité, l'alimentation... Des ressources humaines et financières dédiées permettront de consolider rapidement une méthode afin de développer et pérenniser ces jardins.



# **PORTAIL SUPERMINOT**

# Le guichet unique dédié aux parents

# DES DÉMARCHES EN LIGNE ET SERVICES SÉCURISÉS POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

Pour une première connexion. il suffit de créer sa fiche famille sur cette plateforme unique et sécurisée, depuis un ordinateur ou un smartphone, pour effectuer toutes vos démarches :

- ✓ demande de place en crèche municipale et/ou associative,
- ✓ préinscription aux accueils périscolaires : garderie du matin (de 7 h 30 à 8 h 30) et/ou aux animations du soir (de 16 h 30 à 18 h).

Durant la pause déjeuner, les activités sont gratuites et ne nécessitent pas d'inscription.

- ✓ préinscriptions scolaires,
- √ paiement en ligne, sécurisé par carte bancaire et consultation des états de facture.
- √ consultation du menu des crèches et des cantines scolaires.

Service en ligne rapide, pratique et accessible à tous!

superminot.marseille.fr

# 

# Bon à savoir pour les transports 6 ANS



# Pass scolaire métropolitain

Ce Pass Permanent vous permet de voyager en illimité et à tarif réduit à partir de 9,20€/mois: réseau RTM (Bus, Métro, Tramway, Ferry Boat, Lanavette), TER intra-muros ainsi que sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du territoire métropolitain (sauf TER).

Gratuit jusqu'à 5 ans inclus (payant lors de déplacement en groupe). Réglé par prélèvement automatique, vous n'avez plus besoin de recharger votre abonnement tous les mois.

Renseignements au 04 91 91 92 10 CONDITIONS ET SOUSCRIPTION SUR RTM.FR

# CONFORTER LES SERVICES D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

La garderie du matin

de 7h30 à 8h30

les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Des activités calmes pour commencer la journée paisiblement. Inscription préalable obligatoire sur le Portail Superminot. Animations payantes.

L'animation du soir : après la fin des cours

de 16h30 à 18h

les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Animations éducatives, aux contenus variés et adaptés proposées aux enfants selon leur âge et en lien avec le projet pédagogique de l'école. Inscription préalable obligatoire sur le Portail Superminot. Animations payantes.

Le temps récréatif durant la pause déjeuner

de 11h30 à 13h30

2 jours/semaine

Il comprend un temps de restauration et des animations organisées dans les écoles élémentaires.

Activités gratuites réservées aux enfants déjeunant à la cantine scolaire. Des animateurs et animatrices diplômés proposent des ateliers éducatifs et ludiques à dominante sportive et culturelle dans les locaux scolaires.



# Bon à savoir

Comment s'inscrire aux garderies et animations du soir?

✓ Se connecter sur le Portail Superminot avec votre code famille et procéder à la préinscription de votre (vos) enfant(s) ou se rendre dans un Bureau municipal de proximité.

✓ Participation financière variable en fonction des conditions de ressources des familles ( Grille de tarifs forfaitisés).

✓ Inscription annuelle

✓ Paiement en ligne sécurisé

TOUS LES DÉTAILS SUR **superminot.marseille.fr** 



/////////
PENSEZ À METTRE À JOUR
VOS COORDONNÉES SUR LE PORTAIL





# IDÉES D'ACTIVITÉS GRATUITES À FAIRE EN FAMILLE

# SORTIES CULTURELLES GRATUITES

# ////////////////////Sorties culturelles gratuites

**TOUTE L'ANNÉE :** les collections permanentes des Musées de Marseille, les expositions des Bibliothèques de Marseille

### LE 1<sup>ER</sup> DIMANCHE DE CHAQUE MOIS :

les expositions temporaires des Musées de Marseille

ET LORS DES ÉVÉNEMENTS ET RENDEZ-VOUS: Nuit des Musées, Journées européennes de l'Archéologie, Journées européennes du Patrimoine...

# ///////// Muséum d'histoire naturelle

#### « Terre d'évolution »

Parcours permanent organisé par grandes thématiques, mêlant biodiversité passée et actuelle.

Crée en 1819, le muséum d'histoire naturelle de Marseille se situe au coeur d'un site exceptionnel : le Palais Longchamp, l'un des plus beaux châteaux d'eau d'Europe. Le muséum offre une grande diversité de curiosités naturelles, au croisement des cultures et des espaces naturels de l'Europe et de la Méditerranée, et propose une large programmation d'ateliers, animations,

conférences, à destination de tous les publics.

### Muséum d'histoire naturelle Palais Longchamp (aile droite)

13004 Marseille

#### Accès

Métro 1 / station Cinq-Avenues- Longchamp Tramway 2 / station Palais Longchamp

# //////// Musée de la moto

Situé dans un vieux moulin admirablement restauré, venez découvrir une collection exceptionnelle retraçant l'histoire de la motocyclette depuis son origine, en 1885, jusqu'à nos jours.

Musée unique en France avec une exposition de plus de 250 modèles d'exception.

La visite permet d'offrir aux visiteurs toute la vision de l'évolution de la moto sur un siècle, au gré des découvertes techniques et du design.

#### Musée de la Moto

18, rue Jean Marsac 13013 Marseille 04 91 55 48 43

# Préau des Accoules Musée des enfants

Lieu dédié aux arts et au patrimoine. L'équipe du Préau des Accoules conçoit et réalise des expositions ludiques pour une approche originale de l'objet d'art. La programmation, axée principalement sur la découverte du riche patrimoine des Musées de Marseille, aborde des thèmes très variés : archéologie, patrimoine régional, histoire, photographie, Beaux-arts, culture d'Afrique ou d'Amérique, art contemporain...

Il propose la découverte de ces expositions sous forme d'animations (sur inscription).

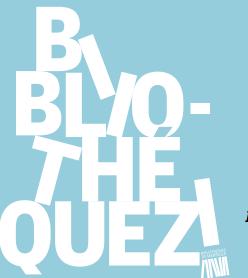
Prochaine exposition : Quand la nature s'en mêle (octobre 2021 à juin 2022)

#### Préau des Accoules

29, montée des Accoules 13002 Marseille Lieux d'échanges et de découvertes, **les Musées de Marseille** proposent de nombreuses activités à destination des familles et du jeune public, de l'archéologie à l'art contemporain!

Musée des Beaux-arts, Musée Cantini, Musée d'Histoire de Marseille, Musée des docks romains, Mémorial de la Marseillaise, Mémorial des déportations, Centre de la Vieille Charité, Musée d'Archéologie Méditerranéenne, Musée d'Arts Africains, Amérindiens et Océaniens, Château Borély – Musée des Arts décoratifs, de la Faïence et de la Mode. Musée Grobet-Labadié.

Plus d'informations sur musees marseille fr



Les bibliothèques de Marseille sont ouvertes à toutes et à tous!

La consultation des supports sur place est libre et gratuite

Pour emprunter des documents : inscription en ligne sur bibliothèques.marseille.fr ou dans les bibliothèques

L'inscription est gratuite pour tous jusqu'au 31 décembre 2021

Plus d'information sur bibliothèques.marseille.fr

## **Sorties nature**

(Re)Découvrir la nature

Différentes structures consacrées à l'éducation à l'environnement invitent petits et grands à apprendre à regarder, à sentir à écouter mais aussi à comprendre pour agir de manière responsable

De nombreuses visites et animations sur les thèmes des animaux, le jardin, la faune et la flore, l'alimentation, les déchets, l'eau... sont proposées.



# ///////// Les fermes pédagogiques\*\*

## Ferme pédagogique du Roy d'Espagne

rue Jules Rimet – 13009 Marseille **06 03 49 20 47** fermepedasud@posteo.net fermeduroydespagne.org

#### Ferme pédagogique du Collet des Comtes

137, boulevard des Libérateurs 13012 Marseille fermepedacc@marseille.fr 06 51 96 21 14 / 06 69 37 31 61 ferme.colletdescomtes@gmail.com ferme-pedagogique-collet-des-comtes.fr

# Ferme pédagogique de la Tour des Pins

Avenue du Parc Montgolfier 13014 Marseille

07 69 25 55 45

la ferme de la tour despins 13 @gmail.com ferme de la tour despins. jim do.com

\*\*Sites en accès libre pendant les créneaux de vente des produits de la ferme, deux fois par semaine. Activités sur rendez-vous, soumises à participation.

# //////// Les relais nature\*\*\*

#### Relais-nature de la Moline

26, boulevard Marius Richard 13012 Marseille

**04 91 34 39 58 / 06 33 15 59 79** relais.nature@ccocl13.fr

### Relais-nature Saint-Joseph

64, boulevard Simon Bolivar 13014 Marseille

04 91 96 03 36

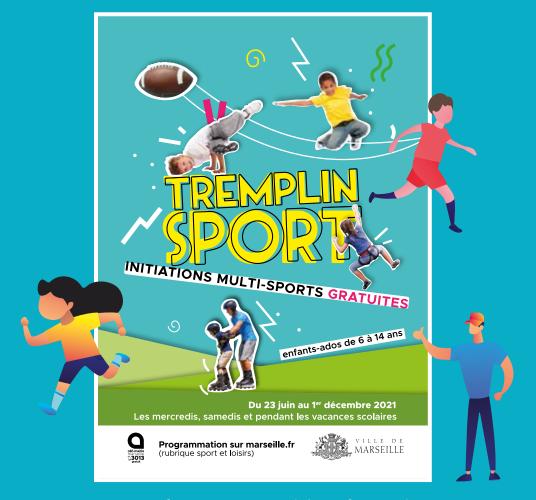
cathyprovost.cairn@gmail.com

\*\*\*Activités sur rendez-vous, soumises à participation.

## Plus d'informations sur

marseille.fr/environnement





Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, des demi-journées multi-sports sont proposées aux enfants de 6 à 14 ans.

Ils peuvent assister à des démonstrations puis participer aux initiations sportives encadrés par des éducateurs sportifs diplômés.

Des activités variées en plein air sont à découvrir : escalade, roller boxe éducative, hockey, rugby....

Retrouvez toutes les infos sur marseille.fr

/////////
Inscription gratuite, directement sur place.

superminot.marseille.fr



# CALENDRIER SCOLAIRE



2021 - 2022

## RENTRÉE SCOLAIRE

reprise des cours le jeudi 2 septembre 2021

#### **VACANCES DE LA TOUSSAINT**

samedi 23 octobre 2021 lundi 8 novembre 2021

## **VACANCES DE NOËL**

samedi 18 décembre 2021 lundi 3 janvier 2022

## **VACANCES D'HIVER**

#### **Zone A**

samedi 12 février 2022 lundi 28 février 2022

#### **Zone B**

samedi 5 février 2022 lundi 21 février 2022

#### Zone C

samedi 19 février 2022 Jundi 7 mars 2022

## **VACANCES DE PRINTEMPS**

samedi 16 avril 2022 lundi 2 mai 2022 samedi 9 avril 2022 lundi 25 avril 2022 samedi 23 avril 2022 lundi 9 mai 2022

## PONT DE L'ASCENSION

du mercredi 25 mai au lundi 30 mai 2022

## **VACANCES D'ÉTÉ**

fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Zone A (académies de Besançon, Bordeaux, Clermont–Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers)

Zone B (académies d'Aix–Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy–Metz, Nantes, Nice,

Orléans–Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg)

Zone C (académies de Créteil, Montrollier, Paris, Toulouse, Versailles)